

Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical du 24 février 2026

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN



Rapport synthétique du Budget Primitif 2026

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 062-256203001-20260224-DEL2026_006-DE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour le Sympac. Elle sera, comme le budget primitif 2025, disponible sur le site internet du Syndicat.

Le budget primitif prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2026

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

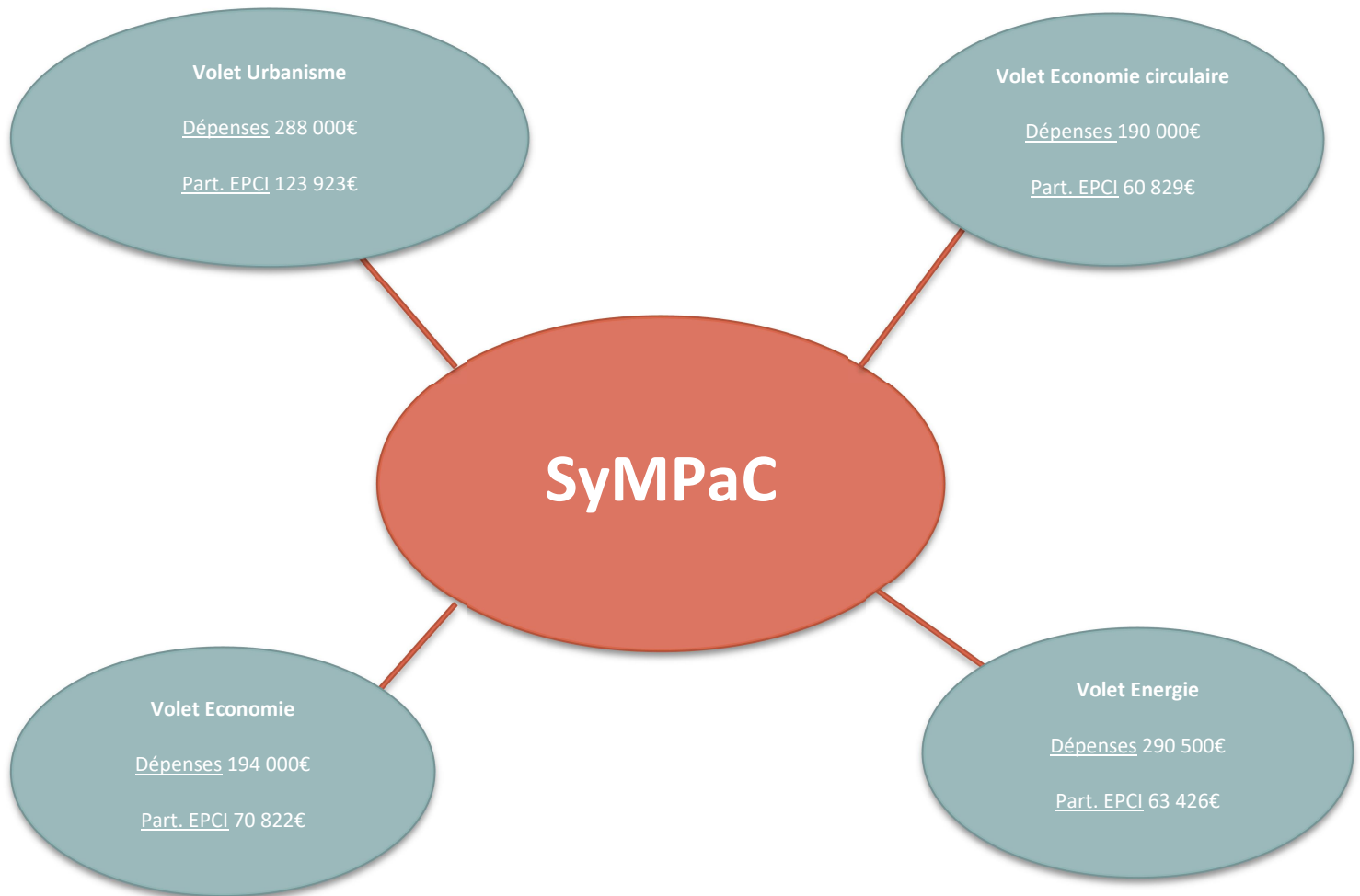
Publié le



ID : 062-256203001-20260224-DEL2026_006-DE

I. Présentation par opération et participation des EPCI.

A. Présentation financières des opérations



B. Participation financière des EPCI

	2025	2026	Evolution %
GCTM 64,96% de la population	207 183€	207 203€	+0,01%
CCPO 16,53% de la population	52 812€	52 741€	-0,13%
CCRA 18,51% de la population	59 005€	59 056€	+0,09%
TOTAL	319 000€	319 000€	+0,00%

II. Présentation par chapitre budgétaire

A. Section de Fonctionnement

	BP 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 080 848,13
Dépenses réelles de fonctionnement	1 035 848,13
011 - Charges à caractère générale	366 749,27
012 - Charges de personnel	369 554,95
65 - Autres charges de gestion courante	299 543,91
Dépenses d'ordre de fonctionnement	45 000,00
042 - Amortissements	45 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 080 848,13
Recettes réelles de fonctionnement	1 060 848,13
002 - Résultat de fonctionnement reporté	286 848,13
74 - Dotations, subventions et participations	669 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	105 000,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	20 000,00
042 - Amortissements	20 000,00

B. Section d'Investissement

	BP 2026
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	285 255,93
Dépenses réelles d'investissement	265 255,93
20 - Immobilisations incorporelles	113 505,00
21 - Immobilisations corporelles	151 750,93
Dépenses d'ordre d'investissement	20 000,00
040 - Amortissements	20 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	285 255,93
Recettes réelles d'investissement	240 255,93
001 - Résultat d'investissement reporté	230 255,93
10 - Dotations, fonds divers	10 000,00
Recettes d'ordre d'investissement	45 000,00
040 - Amortissements	45 000,00

III. Autorisation de programme

	Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP ultérieurs
Révision du SCOT	500 000	56 322	98 883	113 505	150 000	81 290